COURRIER ARRIVE PÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de LE GUA

DE LA COMMUNE du 24 février 2015 RÉPUPLIOUE DE LA COMMUNE de LE GOAS Séance extraordinaire du 24 février 2015 **FRANCAISE** 1 6 MARS 2015 Charente-MAIRIE LE GUA **Maritime NOMBRE DE** eux mille quinze, le vingt- quatre février à vingt- heure quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au **MEMBRES** nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Afférents au Conseil Monsieur le Maire Municipal 19 Présents: Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame CHEVET Monique, Première en exercice Adjointe - Monsieur GANIER Jean- Louis, Deuxième Adjoint - Monsieur DELAGE 19 Stéphane, Troisième Adjoint - Madame ORTEGA Béatrice, Quatrième Adjointe -Nombre de présents Monsieur VICI Laurent, Cinquième Adjoint - Monsieur PATOUREAU Pierre - Madame BERNI Martine- Monsieur OLIVIER Jean- Paul, Conseiller Délégué-- Madame Nombre de votants LACUEILLE Maryse – Monsieur MERIAU Yves – Madame DEBRIE Claire – Madame 19 MASTEAU Aurélie - Monsieur BARBES Yves -- Madame CHARTIER Catherine Date de la Excusés: Madame THURY Josette (a donné pouvoir à Monsieur Yves MERIAU) convocation Monsieur BOYARD Jacky (a donné pouvoir à Monsieur Jean- Paul OLIVIER) -20 février 2015 Monsieur Alain LATREUILLE (a donné pouvoir à Monsieur Yves BARBES) - Madame MURARO Michèle (a donné pouvoir à Madame Catherine CHARTIER)

2015-01-08 <u>Motion du Conseil Municipal pour déclarer la commune « Zone hors TAFTA »</u>

A été nommée secrétaire de séance Madame Catherine CHARTIER

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du conseil municipal du 11 décembre 2014, Madame Martine BERNI a confié ses craintes quant à la mise en place de ce nouvel accord de libre- échange. Il s'avère que plusieurs collectivités ont déjà émis des réserves en adoptant des motions.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- Décide d'adopter la motion suivante :

« En 2013 L'UE, dont la France, et les Etats-Unis ont entamé dans le plus grand secret des négociations en vue de conclure un traité de partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement appelé TAFTA ou GMT ou TTIP. Ce serait l'un des accords de libre-échange et de libéralisation de l'investissement les plus importants jamais conclus, représentant la moitié du PIB mondial et le tiers des échanges commerciaux.

Ce traité se négocie encore dans l'opacité la plus totale, alors qu'il pourrait avoir des conséquences considérables dans bien des domaines : agriculture, énergie, environnement, santé publique, services publics, internet...Il vise le démantèlement ou l'affaiblissement de toutes les normes qui limitent les profits des multinationales, qu'elles soient européennes ou états-uniennes, et inscrit le droit des multinationales au dessus de celui des Etats. En effet, les multinationales auront la possibilité d'attaquer les Etats par des tribunaux arbitraux si elles considèrent que leurs profits sont menacés ou insuffisants. Les différends ne passeraient plus par les instances juridiques normales. Cela se traduira par des sanctions commerciales pour le pays contrevenant, ou par une facture pouvant être de plusieurs millions d'euros au bénéfice des plaignants.

Ainsi, la Commune du Gua, comme de nombreuses villes et Régions françaises (dont la Région Poitou Charente) manifeste son opposition à un traité dont l'objectif viserait avant tout la dérégulation, la marchandisation du monde et l'amplification de la concurrence ;

Demande la diffusion publique de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du TAFTA qui représente, dans sa conception même, une attaque sans précédent contre la démocratie et la souveraineté des Etats :

Sollicite l'ouverture d'un débat national sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations ;

Demande l'arrêt des négociations sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement dit de grand marché transatlantique (TAFTA, GMT ou TTIP) tant que la

représentation nationale n'aura pas approuvé ces négociations ;

Le conseil municipal du Gua décide de placer la commune territoire « hors zone TAFTA, GMT ou TTIP et se déclare contre un projet de traité qui est une atteinte à ses choix de société, qui menace les services publics, le monde de l'agriculture et la qualité de ses productions, la santé des populations, l'environnement (Gaz de schiste), les libertés numériques et met en danger l'avenir des collectivités.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et an susdits.

Affichée le

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Gua, le 04 mars 2015

Le Maire, Patrice BROUHARD

14/03/2015